



SECTION 1 : Identification De La Substance Ou Du Mélange Et De La Société/Entreprise

1.1. Identification du produit

Type de produit:	Mélange
Code produit:	LPP.K-10-01

1.2. Utilisation possible identifiée de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations possibles identifiées

Utilisation industrielle/professionnelle spécifique	Industrie Utilisation professionnelle uniquement
---	--

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible
--

1.3. Fournisseur de la fiche technique de sécurité

Titomic Limited
info@titomic.com
www.titomic.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pays	Entreprise / société	Adresse	Numéro de téléphone d'urgence
PAYS-BAS	National Poisons Information Center (NVIC) Le Centre médical de l'université d'Utrecht, le National Poisons Information Centre (NVIC), informe les médecins, les vétérinaires, les pharmaciens et autres professionnels de la santé des effets secondaires potentiels ainsi que des traitements possibles en cas d'empoisonnement. Le NVIC est joignable 24 h/24 par téléphone comme par Internet.	P.O. Box 85500 3508 GA Utrecht	+31 30 274 88 88

SECTION 2 : Identification Des Risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) n°1272/2008 [CLP]Toon

Infl. Sol. 1 H228
 Réact. à l'eau 2 H261
 Texte intégral des phrases commençant par H : voir section 16

Classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11
 F; R15
 Texte intégral des phrases commençant par R : voir section 16

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

selon la réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

MÉLANGE DE POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM ET DE POUDRE D'ALUMINIUM



Date de publication: 23-08-2022

Date de révision :

Numéro de Poudre: LPP.K-10-01


Version: 2.0

Effets secondaires de nature physico-chimique, sur la santé et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Étiquetage

Étiquetage selon la réglementation (CE) n°1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)	 GHS02
Avertissement (CLP)	Danger
Indication de danger (CLP)	H228 - Solide inflammable H261 - Gaz inflammables dégagés au contact de l'eau
Recommandations concernant la sécurité (CLP)	P210 - Tenir éloigné des flammes et des étincelles Ne pas fumer P223 - Éviter tout contact avec l'eau P233 - Garder l'emballage fermé P241 - Utiliser un équipement anti-déflagrant P280 - Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3 : Informations sur les ingrédients et composition

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Désignation	Identification du produit	%	Classification selon la Directive 67/548/CEE
Poudre d'oxyde d'aluminium (pure à 99,4%)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	60-70	Non classifié
Poudre d'aluminium (pure à 99,6%)	(N° CAS) 7429-90-5 (N° CE) 231-072-3 (Numéro d'identification UE) 013-002-00-1 (N° REACH) 01-2119529243-45	30-40	F; R11 F; R15

Désignation	Identification du produit	%	Classification selon la réglementation (CE) n°1272/2008 [CLP]
Poudre d'oxyde d'aluminium (pure à 99,4%)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	60-70	Non classifié
Poudre d'aluminium (pure à 99,6%)	(N° CAS) 7429-90-5 (N° CE) 231-072-3 (Numéro d'identification UE) 013-002-00-1 (N° REACH) 01-2119529243-45	30-40	Réact. à l'eau 2, H261 Infl. Sol. 1, H228

Contenu intégral des phrases commençant par R et H : voir section 16



SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Erste Hilfe allgemein:	Niemals einer bewusstlosen Person etwas durch den Mund verabreichen. Bei Unwohlsein ärztlichen Rat einholen/ärztliche Hilfe hinzuziehen (wenn möglich, dieses Etikett vorzeigen).
Erste Hilfe nach Einatmen:	Betroffene Person an die frische Luft bringen und ruhigstellen.
Erste Hilfe nach Hautkontakt:	Kontaminierte Kleidung ausziehen, die Haut mit reichlich Wasser gründlich spülen oder duschen (15 Minuten lang) und wenn nötig einen Arzt hinzuziehen. Lose Partikel von der Haut abbürsten.
Erste Hilfe nach Augenkontakt:	Sofort mit viel Wasser spülen. Bei anhaltenden Schmerzen oder Rötung medizinische Hilfe holen. Augenlider mit den Fingern voneinander trennen und die Augen mit reichlich Wasser spülen.
Erste Hilfe nach Verschlucken:	Mund spülen. KEIN Erbrechen auslösen. Unverzüglich einen Arzt hinzuziehen.

4.2. Wichtigste akute und verzögert auftretende Symptome und Wirkungen

Symptômes/lésions:	Es wird nicht davon ausgegangen, dass unter normalen Gebrauchsbedingungen ein ernstes Risiko damit verbunden ist.
Symptômes/lésions après inhalation:	Kann die Atemwege reizen. Kurzatmigkeit; Husten; asthmatische Beschwerden
Symptômes/lésions après un contact avec les yeux:	Kann Augenreizungen verursachen.
Symptômes/lésions:	Kann leichte Reizungen verursachen.
Symptômes/lésions après inhalation:	Durchfall; Reizung der Magen-/Darmschleimhäute
Symptômes/lésions après un contact avec les yeux:	Das Einatmen von Staub kann zu einer Reizung der Atemwege führen. Kann bei Einatmen Allergie, asthmaartige Symptome oder Atembeschwerden verursachen.

4.3. Signaler la nécessité immédiate de soins médicaux et d'un traitement spécial

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5 : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adéquats:	Sable
Moyens d'extinction inadéquats:	Ne pas utiliser de jet d'eau Dioxyde de carbone

5.2. Dangers spéciaux liés à la substance ou au mélange

Risque d'incendie:	Substance solide inflammable Ne pas exposer à la chaleur
Risque d'explosion:	Peut constituer un mélange vapeur-air inflammable/explosif.

5.3. Conseil aux pompiers

Instructions d'extinction	Faire refroidir les récipients exposés avec de l'eau ou en vaporisant de l'eau froide Faire preuve de la plus grande prudence dans la lutte contre un incendie d'origine chimique Éviter de rejeter l'eau utilisée pour éteindre le feu dans l'environnement
Protection pendant la lutte contre l'incendie	Ne pas pénétrer dans la zone en feu sans équipement/vêtements de protection adéquats, masque respiratoire inclus



SECTION 6 : Mesures À Prendre En Cas De Rejet Accidentel De La Substance Ou Du Mélange

6.1. Mesures de prévention personnelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures d'ordre general:	Éteindre les sources d'allumage Prendre des précautions spéciales pour éviter les décharges électrostatiques Interdiction de faire du feu Interdiction de fumer
6.1.1. Personnel autre que le personnel chargé des urgences	
Procédures d'urgence:	Évacuer le personnel en lieu sûr
6.1.2. Personnel chargé des urgences	
Équipement de protection:	Fournir une protection adéquate au personnel chargé du nettoyage
Procédures d'urgence:	Ventiler le local

6.2. Précautions environnementales

Ne rien rejeter dans les égouts ou les sources publiques d'approvisionnement en eau En cas de pollution de lacs, de rivières ou d'égouts, informer les pouvoirs publics compétents conformément à la réglementation locale en vigueur

6.3. Méthodes et produits de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage:	Balayer ou gratter le sol puis déposer les résidus dans des conteneurs adéquats Limiter le plus possible le dégagement de poussière Entreposer séparément des autres matériaux Rejets abondants : balayer les solides éparpillés et les déposer dans des récipients/conteneurs hermétiques
------------------------	--

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 pour l'utilisation des équipements de protection individuelle Voir section 13 pour l'évacuation des déchets après nettoyage

SECTION 7 : Manipulation Et Entreposagelagerung

7.1. Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange

Autres dangers liés à la manipulation:	Éviter tout contact avec l'eau pour éviter une réaction violente voire un embrasement éclair Éviter tout contact avec la peau et les yeux Éviter tout dégagement de poussière
Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange:	Se laver les mains et les autres parties du corps exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter le lieu de travail S'assurer que la ventilation est adéquate dans la zone de manipulation afin d'éviter toute évaporation Interdiction de faire du feu Interdiction de fumer

7.2. Sûreté de l'entreposage, produits incompatibles inclus

Mesures d'ordre technique	Suivre les procédures de mise à la terre pour éviter l'électricité statique Entreposage enterré et réservoirs de collecte
Conditions d'entreposage	Laisser les récipients/conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas en utilisation Sources de chaleur Exposition directe au soleil Conserver dans un lieu sans risque d'incendie Conserver au sec Conserver dans un lieu sec, frais et extrêmement bien ventilé Risque de désintégration ou d'explosion sous l'influence de la chaleur ou au contact de produits incompatibles
Substances incompatibles	Alcalins forts Acides forts



7.2. Schutzmaßnahmen zur sicheren Handhabung

Substances incompatibles	Éliminer toutes les sources d'allumage Abriter le produit du soleil Éviter tout contact avec l'air Éviter tout contact avec l'humidité
Instructions spéciales pour le conditionnement/emballage	Conserver dans un emballage hermétique

7.3. Utilisations finales spécifiques


industrie

SECTION 8 : Mesures De Contrôle De L'exposition/Protection

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Mesures de contrôle de l'exposition

Mesures techniques adéquates:	Ne pas dépasser les limites d'exposition (VLE/MAC) Se tenir à l'écart des sources d'allumage Prévoir des bains oculaires d'urgence et des douches pour la sécurité à proximité de toutes les zones à risque Équiper la zone d'intervention d'un système d'évacuation ou de ventilation générale
Équipement de protection individuelle:	Éviter toute exposition superflue Gants Lunettes de protection 
Protection des mains:	Le fournisseur peut indiquer la durée de pénétration exacte; la garder constamment à l'esprit. Norme EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques Choisir des gants en fonction des temps de pénétration, des taux de diffusion et de leur dégradation En cas d'échec lors des essais, aucune recommandation ne peut être donnée pour la matière des gants exposés au produit/à la préparation/au mélange chimique. Le choix de gants adéquats ne dépend pas seulement de la matière, mais également d'autres caractéristiques qualitatives, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Protection des yeux:	Lunettes de protection Utiliser des protections oculaires conformes à la norme EN 166 et conçues pour protéger contre les particules de poussière
Protection de la peau et du corps:	Porter des vêtements de protection adéquats
Protection respiratoire:	Une protection respiratoire est recommandée si l'exposition comporte un risque d'inhalation. Aucun équipement de protection respiratoire spécial n'est recommandé dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate.
Divers:	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation Éviter tout contact avec la peau et les yeux Ne pas inhaler



SECTION 9 : Propriétés Physiques Et Chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique:	Solide (poudre métallique)
Couleur:	Gris argenté
Odeur:	inodore
Seuil olfactive:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1):	Aucune donnée disponible
Point de fusion:	Aucune donnée disponible
Point de coagulation/congelation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'autoallumage:	Aucune donnée disponible
Température de thermolyse:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (état solide, gazeux):	Substance solide inflammable, gaz inflammables dégagés au contact de l'eau
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	Aucune donnée disponible
Explosibilité:	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes:	Aucune donnée disponible
Points d'explosion:	Aucune donnée disponible

9.2. Divers

Aucune information supplémentaire disponible



SECTION 10 : Stabilité Et Réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Peut constituer un mélange vapeur-air inflammable/explosif. Ce produit est stable dans des conditions normales de manipulation et d'utilisation.

10.3. Réactions potentiellement dangereuses

Polymérisation dangereuse: Néant

10.4. Conditions à éviter

Air, humidité

10.5. Matières chimiquement incompatibles

Acides forts Alcalins forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Inflammable, de l'hydrogène peut se dégager au contact de substances métalliques.

Section 11 : Toxicologie

11.1. Effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	Non classifié
Brûlure/irritation de la peau:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Lésion/irritation oculaire grave:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Mutagénicité des gonocytes:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Cancérogénicité:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.



11.1. Effets toxicologiques	
Toxicité pour la reproduction:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
STOT - exposition ponctuelle:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
STOT - exposition répétée:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Danger lié à l'inhalation:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Dangers potentiels pour la santé humaine et symptômes potentiels:	Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.

SECTION 12 : Écologie

12.1. Toxicité
Aucune information supplémentaire disponible

12.2. Persistance et dégradabilité	
Mélange de poudre d'oxyde d'aluminium et de poudre d'aluminium	
Persistance et dégradabilité:	Non classifié
Poudre d'oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
Persistance et dégradabilité:	Non classifié

12.3. Bioaccumulation	
Mélange de poudre d'oxyde d'aluminium et de poudre d'aluminium	
Bioaccumulation:	Non classifié
Poudre d'oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
Bioaccumulation:	Non classifié

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune information supplémentaire disponible



12.5. Résultats des évaluations PBT et zPzB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Éviter tout rejet dans l'environnement

SECTION 13 : Mise Au Rebut

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'évacuation des déchets:	Évacuer les déchets de manière sûre et conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur P501 - Déposer le contenu/emballage dans une déchetterie agréée
Écologies – déchets:	Éviter tout rejet dans l'environnement

SECTION 14 : Transport

Conformément aux réglementations ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU:	Non classifié
N° ONU (IATA):	Non classifié
N° ONU (IMDG):	Non classifié
N° ONU (ADN):	Non classifié

14.2. Désignation d'expédition correcte selon la réglementation du modèle ONU

Désignation d'expédition correcte:	POUDRE MÉTALLIQUE
------------------------------------	-------------------



Date de publication: 23-08-2022

Date de révision :

Numéro de Poudre: LPP.K-10-01

Version: 2.0

14.3. Classe de danger pour le transport

Classe (ONU):	-
Code de classification (ONU):	-
Classe (IATA):	-
Classe (IMDG):	-
Classe (ADN):	-
Étiquettes de danger (ONU):	-

14.4. Catégorie d'emballage

Catégorie d'emballage (ONU)	-
-----------------------------	---

14.5. Dangers pour l'environnement

Divers:	Aucune information supplémentaire disponible
---------	--

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Cette matière est testée selon les critères de l'ONU et classifiée comme ininflammable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la réglementation MARPOL 73/78 et du recueil IBC

Sans objet

SECTION 15 : Règlements**15.1. Réglementation/législation relative à la sûreté, la santé et l'environnement spécifique de la substance ou du mélange****15.1.1. Réglementations UE**

Aucune restriction selon l'Annexe XVII de REACH
Ne comprend aucune liste de substances concernées par REACH

15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sûreté chimique

Aucune évaluation de la sûreté chimique n'a été effectuée.



SECTION 16 : Divers

Sources des données :	Règlementation CE n° 1272/2008 du PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DE L'EUROPE du 16 décembre 2008 relative à la classification, à l'étiquetage et au conditionnement des substances et des mélanges, amendée et confirmée dans les réglementations 67/548/CEE et 1999/45/CE, et la réglementation CE n° 1907/2006
Divers :	<p>Déclaration REACH:</p> <p>Toutes les informations fournies reflètent l'état actuel des connaissances. La cohérence des informations de la présente fiche technique de sécurité avec celles du rapport de sûreté chimique est prise en considération dans son état à la date de compilation (voir numéro de version et date de révision). CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ Les informations fournies dans la présente fiche ont été collectées auprès de sources qu'à notre connaissance nous pouvons considérer comme fiables. Toutefois, elles sont fournies sans garantie explicite ou implicite d'exactitude. Les conditions relatives à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit n'entrent pas dans le cadre de nos attributions, voire de notre champ de compétence. Pour cette raison, entre autres, nous déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de préjudice ou de dépens résultant de la manipulation, de l'entreposage, de l'utilisation ou de la mise au rebut du produit.</p>

Contenu intégral des phrases commençant par R, H et EUH :

Infl. Sol.1	Solides inflammables, catégorie 1
Réact. à l'eau 2	Substances et mélanges dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau, catégorie 2
H228	Solide inflammable
H261	Gaz inflammables dégagés au contact de l'eau
R11	Hautement inflammable
R15	Dégagement de gaz extrêmement inflammables au contact de l'eau
F	Hautement inflammable

SDS UE (REACH Annexe II)

Ces informations reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne visent pas à décrire le produit du point de vue des aspects de son utilisation liés à la santé, la sécurité et l'environnement. Elles ne doivent dès lors pas être considérées comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.